

INSTITUT DE FORMATION DE
TRAVAIL SOCIAL- IFTS



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2026/2027

Formation au
Diplôme d'Etat d'Assistant(e) de Service Social

DEASS

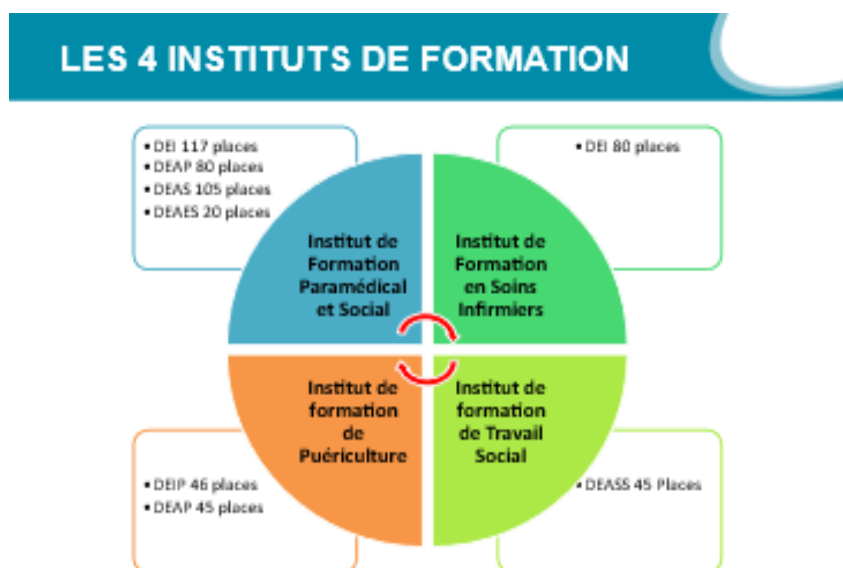
SOMMAIRE

PREAMBULE

I-	PRESENTATION DE L'INSTITUT ET DE SON ENVIRONNEMENT.....	4
I.1	Le contexte législatif et réglementaire.....	5
I.2	Le statut et la raison sociale de l'Institut de Formation de travail social.....	5
II-	LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	9
II.1	La conception générale de la formation et les choix pédagogiques.....	9
II.2	Les méthodes pédagogiques.....	13
II.3	Le métier d'Assistant de service social de demain.....	13
II.4	Les finalités avec le profil attendu.....	14
II.5	Les compétences pour exercer le métier.....	16
III-	L'INDIVIDUATION DU PARCOURS.....	17
III. 1	L'individuation des parcours.....	17
III. 2	La prise en compte de l'engagement étudiant.....	17
III. 3	La stratégie de prévention de rupture des parcours.....	19
III. 4	Les modalités d'évaluation.....	19
IV-	LA POLITIQUE FORMATION ET LA DEMARCHE QUALITE	20
IV .1	La politique de formation	20
IV .2	La démarche qualité de la formation.....	22
V-	L'ADMISSION EN FORMATION AU DEASS	24
V.1	Les modalités de sélection d'entrée en formation	24
V.2	Les modalités de candidature	24
V.3	Les dispenses de certification	25
V.4	La commission d'admission et la publication des résultats.....	26
V.5	Le report de formation.....	26
VI-	LA CERTIFICATION	27
VI.1	L'organisation de la certification	27
VI.2	La délivrance des diplômes et l'acquisition des blocs de compétences.....	28
VII-	LES PRESTATIONS OFFERTES AUX APPRENANTS	37
VII.1	Les locaux.....	37
VII.2	Les ressources documentaires.....	37
VII.3	La plateforme Moodle (Environnement Numérique de Travail)	37
VII.4	Les professionnel.le.s ressources de service social	37

PREAMBULE

L'Institut de Formation en Travail Social (IFTS), ex ETS du Lycée Rabelais reprise par la Fondation Œuvre Croix Saint- Simon, depuis le 1er septembre 2022 sous le nom Institut de formation en Travail Social Paris Croix Saint-Simon est situé dans le 20^è arrondissement parisien. L'IFTS est une des 4 Instituts de formations sanitaires et sociales du Pôle Formation Recherche (FR) de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Le Pôle FR, par ses instituts est pionnière dans la formation à destination des établissements médico-sociaux et dans la recherche en santé par son laboratoire de Simulation en Santé.



Ancré dans son département et plus largement dans le territoire de l'Est parisien et francilien, l'IFTS interagit tout d'abord avec son environnement de proximité à en prenant appui : d'une part, sur les valeurs et axes stratégiques Essentiels à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon d'une part et d'autre part, sur des acteurs locaux en prise avec les problématiques sanitaires et sociaux de toutes les catégories sociales, à tous les âges de la vie et des personnes en situation de handicap.

I- PRESENTATION DE L'INSTITUT ET DE SON ENVIRONNEMENT

I.1 Le contexte législatif et réglementaire

Agréé par le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence Régionale de Santé, l'IFTS met en œuvre les référentiels de formation conformément aux textes réglementaires suivants :

- Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social
- Fiches synthétiques à destination des acteurs de la mise en œuvre de la réingénierie des formations des 5 diplômes du travail social de niveau II (octobre 2018).

I.2 Le statut et la raison sociale de l'Institut de Formation de Travail Social

L'IFTS est un établissement de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

La Fondation adhère à la FEHAP (La Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne) et est régie par la convention collective nationale 51 renouvelée.

✓ *Présentation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon*

La Fondation, créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, déploie une offre globale et diversifiée d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médicosociale, en Ile de France à travers 50 structures, petite enfance, sanitaire et médico-social, organisées en pôle d'activités :

-Le pôle Santé : des centres de santé médicaux et dentaires et un service d'hospitalisation à domicile (3ème d'Ile-de-France) polyvalent (adultes, mères, enfants).

-Le pôle Personnes Âgées - Personnes Handicapées : 1 EHPAD, 4 CAJ, 2 SSIAD, 1 SAMSAH, 1 Plateforme de répit pour les aidants.

-Le pôle Petite Enfance : 3 PMI, 30 structures Petite Enfance, 1 Relais d'Auxiliaires Parentales.

- Le pôle Formation et Recherche qui comporte en son sein un département de formation continu et 4 Instituts de formations sanitaires et sociales dont l'IFTS.

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon propose une offre d'accueil, d'accompagnement, de formation et de prise en charge médicale et médico-sociale de la naissance à la fin de vie.

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est une fondation laïque qui tient son nom de la rue de la Croix Saint-Simon, dans le 20e arrondissement de Paris, jadis son siège social.

Fidèle à l'esprit de Marie de Miribel, l'IFPS porte les valeurs de la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon : le respect de la dignité de la personne ; l'excellence portée par une exigence toujours plus élevée ; le sens de l'écoute et du service à autrui ; le droit à l'accès aux soins de qualité pour tous.

✓ L'institut de formation

L'institut est établi au 158, Rue de Bagnolet, 75020 Paris depuis 2022, dans la Métropole Grand Paris. Il est desservi par la ligne 3 du métro, le Tramway T3b, les lignes de bus 57, 76, 102 et 351, à 50 m du Boulevard périphérique.

- Un acteur majeur de la formation des assistant.e.s de service social

La formation au DEASS proposée par l'IFTS est nourrie par des valeurs humanistes et sociales qui irriguent toutes les activités réalisées par la Fondation à savoir : la place donnée aux usagers comme partenaires de la fondation et une forte valorisation de leur expertise ; l'orientation du développement global sous le prisme de l'innovation et de la recherche ; l'utilité sociale continue, comme cap du développement stratégique ; et le développement des compétences et l'excellence professionnelle, depuis la formation initiale jusqu'à la formation continue. C'est tout naturellement que l'IFTS soutient l'ouverture de la formation professionnalisante au DEASS à tous, et met en place un accompagnement pédagogique ajusté à la singularité de chaque étudiant.e, stagiaire ou apprenti.e accueilli et formé.e en son sein.

C'est cette identité singulière dans le paysage de la formation professionnelle qui distingue l'IFTS des autres organismes de formation au DEASS de la Région Ile de France.

Au travers d'une offre de formation réputée et d'un effectif d'apprenant.e.s en constante progression dont elle bénéficie au sein du Pôle FR de la Fondation, l'IFTS par son action de formation favorise l'insertion socioprofessionnelle et contribue aux besoins en formation des acteurs socioéconomiques du territoire. L'IFTS est en prise directe avec les problématiques sanitaires et sociales urbaines et les réalités d'un territoire confronté à des besoins sociaux conséquents.

- Les principes et valeurs organisateurs de son projet pédagogique

- ✓ *Former un.e professionnel.le de la relation d'accompagnement :*
 - *qui sache s'appuyer sur les potentialités des personnes accompagnées et les impliquer ;*
 - *qui réponde aux attentes, besoins et demandes des personnes qui le.la sollicitent ;*
 - *qui soit capable d'écoute et de compréhension ;*
 - *qui soit en capacité de proposer des actions d'innovation sociale ;*
 - *qui inscrive son action dans une dynamique partenariale associant les bénéficiaires ;*
 - *qui intègre et mobilise les évolutions numériques au service des personnes accompagnées ;*
 - *qui s'inscrive dans une réflexion européenne et internationale du travail social ;*
 - *qui s'engage dans une démarche de recherche de sa pratique professionnelle.*
- ✓ *Former un.e professionnel.le s'impliquant dans les dynamiques partenariales :*
 - *qui soit capable de construire un réseau de partenaires ;*
 - *qui soit capable de faire remonter les besoins ;*
- ✓ *-qui soit acteur de changement à l'échelle locale ;*
 - *qui s'adapte au mieux à son contexte d'intervention*
- ✓ *Former un.e professionnel.le réflexif.ve :*
 - *qui sache analyser et questionner sa pratique dans sa relation à l'institution et aux personnes accompagnées ;*
 - *qui développe un regard réflexif ;*
 - *qui enrichit sa pratique par une veille théorique, intellectuelle et une créativité constante.*
- ✓ *Transmettre des valeurs professionnelles :*
 - *le respect d'autrui et la tolérance ;*
 - *le respect des droits de l'homme et du citoyen ;*
 - *l'engagement professionnel.*

- Des ressources

L'équipe est constituée de 10 professionnels : une directrice, une coordinatrice pédagogique, 4 formateurs, 2 agents administratifs, une documentaliste, une comptable et un contrôleur de gestion. L'établissement met à disposition de grandes salles de cours climatisées dont 1 amphithéâtre, un espace informatique et une salle de détente pour les étudiants, stagiaires et apprentis.

L'IFTS possède une infrastructure informatique performante, d'une large couverture wifi et d'un parc informatique récent et homogène. Cet équipement lui permet de mettre en place des séquences de formations à distance, en format hybride, mixant un enseignement en distanciel et en présentiel. L'environnement numérique de travail (ENT) s'est renforcé avec une gestion par un partenaire habilité Moodle. L'Institut s'est engagé dans la pédagogie par simulation.

- ✓ Du réseau et des partenariats

Grace à son intégration au Pôle FR, l'IFTS bénéficie d'un grand réseau de terrains de stage et ces partenaires participent à la formation au DEASS. Ces derniers participent à l'animation de certaines séquences portant sur des projets de terrain ou suivent des travaux. Dans le cadre des certifications pour les épreuves, écrite et orales, se déroulant en cours de formation, ils peuvent être sollicités également comme jury. Des séquences pédagogiques sont animées par des professionnel.le.s expérimenté.e.s issu.e.s de ces différents sites qualifiants et sont organisées tout au long de la formation. L'IFTS construit également des contenus pédagogiques avec eux.elles sur les questions relatives au métier, à la qualification, à l'insertion professionnelle dans le cadre institutionnelle et à la durabilité des emplois.

Rattachées aux domaines de formation et de compétences du DEASS, toutes ces interventions permettent de valoriser l'expertise des terrains et de favoriser les échanges entre professionnels et étudiants.

Les référent.e.s des sites qualifiants sont invité.e.s à un temps d'information et d'échanges avec les formateurs, la coordinatrice et la directrice sur les attendus de la formation et les évolutions du secteur. Cela permet à l'IFTS de travailler les tendances, les préoccupations, les attendus des terrains professionnels, en termes d'insertion professionnels, fidélisation et de durabilité des parcours.

- Le réseau académique et universitaire

Le réseau académique ouvert sur les lycées parisiens et l'université Paris VIII donne à l'IFTS l'opportunité de participer activement à l'orientation des lycéen.ne.s ou étudiant.e.s en proposant des informations directes dans les établissements, en y associant les ancien.e.s étudiant.e.s de l'IFTS. Le témoignage de ces *alumni* permet de faire évoluer les représentations sur le travail social et les professions associées. En partenariat avec les professeurs des lycées parisiens et de l'université Paris VIII, l'IFTS accueille les futur.e.s étudiant.e.s, stagiaires ou apprenti.e.s en mini stage sur deux jours pour une approche de la formation en assistant à des séquences pédagogiques suivies d'un temps d'échanges avec les étudiant.e.s, stagiaires, apprenti.e.s en formation.

- Les partenariats avec les organismes de formations en travail social

L'IFTS est adhérents à l'UNAFORIS et à l'Association des centres de formation d'Assistant de Service Social d'Ile de France. L'IFTS participe aux journées d'étude, à la plateforme régionale et aux groupes de travail de la Région Ile de France. En outre, lien étroit avec l'Association Nationale des Assistants de Service Social, les étudiant.e.s, stagiaires, apprenti.e.s bénéficient d'une information interactive sur l'association, son histoire, ses activités, son organisation ainsi qu'à un accès aux publications et ressources documentaires.

- Les partenariats avec les organisations et structures professionnelles

L'IFTS se positionne dans un environnement territorial en mutation, dans une dynamique partenariale avec de nombreux, divers et variés acteurs politiques, sociaux et culturels : Ministères de l'Education nationale et de la Santé, Départements, Mairies, institutions hospitalières, Chefs de projets de développement social local, associations sociales, médico-sociales, culturelles, caritatives, maisons de quartier, etc.

Au cœur de ce territoire, l'IFTS offre aux étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s un terrain d'investigation, de recherche et de questionnement sur les problématiques qu'ils rencontreront dans leur future profession et une rencontre directe avec les publics, bénéficiaires d'un accompagnement social.

L'IFTS s'inscrit parallèlement dans les activités socio-culturelles de certains quartiers, dont ceux du 18^{-ème} et 20^{-ème} arrondissements, par voie de convention ou de jumelage. L'ancrage de l'IFTS en lien direct avec les organismes employeurs des travailleurs sociaux, les sites qualifiants et les professionnel.le.s permet aux étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s dès leur entrée en formation de s'immerger dans le champ du travail social, de construire leur projet de formation, socle de leur projet professionnel.

- La collaboration avec les employeurs du secteur, les sites qualifiants et les professionnel.le.s

L'IFTS entreprend des liens étroits de collaboration avec les organismes employeurs des travailleurs sociaux. Cette collaboration s'opère à plusieurs niveaux : l'accueil régulier d'étudiant.e.s, stagiaires, ou apprenti.e.s au sein des services sociaux, la réflexion commune sur l'offre de stage, et la participation des professionnel.le.s de terrain à la formation.

Outre sa participation aux rencontres employeurs, l'IFTS a aussi mis en place des journées employeurs avec des organismes employeurs. Ces journées servent à définir ensemble les contours de la contribution de chaque partie prenante pour que la formation soit au plus près des réalités et exigences des transformations du terrain.

D'ancien.nne.s assistant.e.s de service social interviennent en formation pour partager leur expertise et leurs expériences. Ces journées sont l'occasion de poser une réflexion commune sur l'évolution des pratiques professionnelles. Ce sont aussi des véritables vecteurs de communication sur la formation au DEASS et sur les forums des métiers ou portes ouvertes que nous réalisons.

Dans le cadre des partenariats avec la Direction des Solidarités (DSOL), les d'étudiant.e.s, stagiaires, et apprenti.e.s participent aux conférences sociales de territoire organisées par la DSOL et bénéficient des apports des diagnostics et des portails sociaux de territoire réalisés par l'observatoire social de la DSOL. Les étudiant.e.s, stagiaires, et apprenti.e.s de première année participent au Forum sur les Interventions collectives organisé par l'Espace parisien des Solidarités.

✓ *Les étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s accueilli.e.s*

L'IFTS accueille les étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s des territoires de la Métropole du Grand Paris et de province. Il.elle.s entrent en formation au DEASS pour la majorité après l'obtention du bac ou d'un diplôme d'études supérieures (BTS, Licence..) ou dans le cadre de la continue après une expérience professionnelle. Il.elle.s représentent une population hétérogène en termes d'origine géographique, d'âge, de diplômes à l'entrée, de modalités de financement de leur formation.

II. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

II.1 La conception générale de la formation et les choix pédagogiques

La nouvelle réforme permet à l'IFTS de faire évoluer ses contenus pédagogiques dans une vision plus adaptative des parcours professionnels des étudiants aux évolutions des problématiques sociales du terrain et des politiques sociales actuelles.

Le projet pédagogique de l'IFTS est centré sur l'étudiant. Il met l'accent sur une formation axée sur la relation par: la mise en place d'un climat de groupe propice à l'apprentissage, dans le respect de chacun ; l'interactivité avec les groupes à travers l'utilisation de méthodes actives et participatives ; l'apprentissage d'une démarche réflexive, soutenue par des groupes d'analyse de pratiques et la démarche d'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles ; la mise en place d'ateliers de simulation des pratiques et de développement personnel à visée professionnelle (sophrologie, toucher-massage,) ; et un suivi individualisé prenant en compte la singularité du parcours et des ressources de chacun.

✓ *Les contenus et l'organisation pédagogiques*

L'organisation pédagogique de l'IFTS, structurée désormais par des unités d'enseignement, la construction de parcours et de modalités d'évaluation sous forme de contrôle continu, privilégie tout à la fois les pratiques professionnelles attendues sur le terrain et les exigences académiques universitaires, en poursuivant la personnalisation des parcours par la reconnaissance de l'engagement étudiant, la stratégie de prévention de parcours, l'accueil et l'accompagnement dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

La formation d'ASS se déroule sur 3 ans, composée pour 45% de cours soit 1517 heures d'enseignement théorique et 55% de stages professionnels soit 55 semaines.

La formation en institut comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques selon le référentiel actuel dont un enseignement sur le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques et à la démarche qualité .

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 1

BLOC	UE	INTITULE
	UE3	<i>L'accès aux droits</i>
	UE4	<i>La coordination de l'accompagnement social global</i>
Total		
BC2	UE5	<i>Individus, groupes et société</i>
	UE6	<i>L'accompagnement individuel et collectif au travail social</i>
	UE7	<i>Éthique et réflexivité</i>
Total		
BC3	UE8	<i>L'action publique et ses transformations</i>
	UE9	<i>Acteurs, dynamiques de territoire et transitions écologiques</i>
	UE10	<i>Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche</i>
Total		
BC4	UE11	<i>Sociologie, psychologie et droit du travail</i>
	UE12	<i>Travail collaboratif et autonomie professionnelle</i>
	UE13	<i>Communication professionnelle et usages numériques</i>
	UE14	<i>Langues et cultures étrangères</i>
	UE15	<i>Amélioration continue des pratiques et démarche qualité</i>
Total		

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 2

BLOC	UE	INTITULE
BC1	UE1	<i>Champs d'intervention de l'assistant de service social</i>
	UE2	<i>Relations d'aide</i>
	UE3	<i>Accès aux droits</i>
	UE4	<i>Coordination de l'accompagnement</i>
Total		
BC2	UE5	<i>Individus, groupes et société</i>
	UE6	<i>Accompagnement individuel et collectif au travail social</i>
	UE7	<i>Éthique et réflexivité</i>
Total		
BC3	UE8	<i>Action publique et transformations</i>
	UE9	<i>Acteurs, dynamiques de territoire et transitions écologiques</i>
	UE10	<i>Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche</i>
Total		
BC4	UE11	<i>Sociologie, psychologie et droit du travail</i>
	UE12	<i>Travail collaboratif et autonomie professionnelle</i>
	UE13	<i>Communication professionnelle et usages numériques</i>
	UE14	<i>Langues et cultures étrangères</i>
	UE15	<i>Amélioration continue des pratiques et démarche qualité</i>
Total		

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 3		
BLOC	UE	Intitulé
BC1	UE1	Champs d'intervention de l'assistant de service social
	UE2	La relation d'aide
	UE3	L'accès aux droits
	UE4	La coordination de l'accompagnement social global
Total		
BC2	UE5	Individus, groupes et société
	UE6	L'accompagnement individuel et collectif en travail social
	UE7	Ethique et réflexivité
Total		
BC3	UE8	L'action publique et ses transformations
	UE9	Acteurs, dynamiques de territoire et transition écologique
	UE10	Démarche d'enquête et d'initiation à la
Total		
BC4	UE11	Sociologie, psychologie et droit du travail
	UE12	Travail collaboratif et autonomie professionnelle
	UE13	Communication professionnelle et usages numériques
	UE14	Langues et cultures étrangères
	UE15	Amélioration continue des pratiques et démarche qualité

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 3		
BLOC	UE	Intitulé
BC1	UE1	Champs d'intervention de l'assistant de service social
	UE2	La relation d'aide
	UE3	L'accès aux droits
	UE4	La coordination de l'accompagnement social global
Total		
BC2	UE5	Individus, groupes et société
	UE6	L'accompagnement individuel et collectif en travail social
	UE7	Ethique et réflexivité
Total		
BC3	UE8	L'action publique et ses transformations
	UE9	Acteurs, dynamiques de territoire et transition écologique
	UE10	Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche
Total		
BC4	UE11	Sociologie, psychologie et droit du travail
	UE12	Travail collaboratif et autonomie professionnelle
	UE13	Communication professionnelle et usages numériques
	UE14	Langues et cultures étrangères
	UE15	Amélioration continue des pratiques et démarche qualité

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 3		
BLOC	UE	Intitulé
BC1	<i>UE1</i>	Champs d'intervention de l'assistant de service social
	<i>UE2</i>	La relation d'aide
	<i>UE3</i>	L'accès aux droits
	<i>UE4</i>	La coordination de l'accompagnement social global
Total		
BC2	<i>UE5</i>	Individus, groupes et société
	<i>UE6</i>	L'accompagnement individuel et collectif en travail social
	<i>UE7</i>	Ethique et réflexivité
Total		
BC3	<i>UE8</i>	L'action publique et ses
	<i>UE9</i>	Acteurs, dynamiques de territoire et transition écologique
	<i>UE10</i>	Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche
Total		
BC4	<i>UE11</i>	Sociologie, psychologie et droit du travail
	<i>UE12</i>	Travail collaboratif et autonomie professionnelle
	<i>UE13</i>	Communication professionnelle et usages numériques
	<i>UE14</i>	Langues et cultures étrangères
	<i>UE15</i>	Amélioration continue des pratiques et démarche qualité

FORMATION AU DEASS - SEMESTRE 3		
BLOC	UE	Intitulé
BC1	<i>UE1</i>	Champs d'intervention de l'assistant de service social
	<i>UE2</i>	La relation d'aide
	<i>UE3</i>	L'accès aux droits
	<i>UE4</i>	La coordination de l'accompagnement social global
Total		
BC2	<i>UE5</i>	Individus, groupes et société
	<i>UE6</i>	L'accompagnement individuel et collectif en travail social
	<i>UE7</i>	Ethique et réflexivité
Total		
BC3	<i>UE8</i>	L'action publique et ses
	<i>UE9</i>	Acteurs, dynamiques de territoire et transition écologique
	<i>UE10</i>	Démarche d'enquête et d'initiation à la recherche
Total		
BC4	<i>UE11</i>	Sociologie, psychologie et droit du travail
	<i>UE12</i>	Travail collaboratif et autonomie professionnelle
	<i>UE13</i>	Communication professionnelle et usages numériques
	<i>UE14</i>	Langues et cultures étrangères
	<i>UE15</i>	Amélioration continue des pratiques et démarche qualité

✓ **Les stages**

Les modalités de mise en stage des étudiants ont été adaptées au référentiel présent à travers le renouvellement en cours des conventions cadre avec nos sites qualifiants.

- En première année

La formation théorique compte 708h soit :

Au semestre 1 : 360 de cours théoriques et 2h d'accompagnement individuel

Au semestre 2 : 345 de cours théoriques et 1h d'accompagnement individuel

La formation pratique compte : 350 heures :

Au semestre 1 : 5 semaines de stage soit 175h

Au semestre 2 : 5 semaines de stage soit 175h

- En deuxième année

La formation théorique compte 428h soit :

Au semestre 3 : 270 de cours théoriques et 1h d'accompagnement individuel

Au semestre 4 : 154 de cours théoriques et 3h d'accompagnement individuel

La formation pratique compte : 735 heures :

Au semestre 3 : 11 semaines de stage soit 350h

Au semestre 4 : 11 semaines de stage soit 350h

- En troisième année

La formation théorique compte 380h soit :

Au semestre 5 : 210h de cours théoriques et 2h d'accompagnement individuel

Au semestre 6 : 165h de cours théoriques et 3h d'accompagnement individuel

La formation pratique compte : 840 heures :

Au semestre 5 : 13 semaines de stage soit 455h

Au semestre 6 : 12 semaines de stage soit 420h

II.2 Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques mobilisés sont les cours magistraux et TD en groupe avec méthodes participatives : Jeux de rôle – mise en situation et analyse de pratique, entretien de suivi après chaque retour de stage, enseignement présentiel. Nous prévoyons 10% de cours qui pourront être dispensés en distanciel en application de l'article D. 451-28-1 du code de l'action sociale et des familles

L'organisation pédagogique de l'IFTS est aussi structurée en semestres et ECTS. Chaque Bloc de compétences est composé de plusieurs unités de formation. L'évaluation des connaissances et de chaque Bloc de compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par une épreuve conclusive à l'issue du parcours de formation. Le diplôme d'Etat est obtenu après validation de ces épreuves. Il est délivré par la DRIETS et il confère 180 ECTS.

II.3 Le métier d'Assistant de service social et exercice demain

✓ **Les valeurs**

Les valeurs prônées par L'IFTS pour les étudiants en formation au DEASS s'inspirent de celles de Fondation qui donne de grandes orientations communes aux structures, en termes de qualité de l'offre

de service, autour des 10 engagements suivants : la recherche permanente de la satisfaction des besoins et des attentes des personnes accompagnées ; l'amélioration continue des services rendus aux personnes accompagnées et aux apprenants ; le respect des droits des personnes accompagnées et des apprenants ; l'implication des représentants des personnes accompagnées, des apprenants dans la mise en œuvre et l'évaluation de notre politique ; la garantie de la cohérence du parcours de la personne accompagnée, de l'apprenant ; le développement des compétences, de la conscience professionnelle et de la motivation des professionnels ; le souci constant de la sécurité ; la gestion des risques allant de la prévention aux mesures correctives ; l'engagement dans une démarche de développement durable et la promotion de la réflexion éthique.

Le projet pédagogique de l'IFTS tient compte de ces engagements transformés en principes et des valeurs au sein du Pôle Formation Recherche de la Fondation.

Cette logique axiologique se base sur l'attachement à former des professionnels capables de s'adapter aux dynamiques actuelles en mouvance et de répondre aux besoins des employeurs et des personnes bénéficiaires.

- Former un professionnel de l'accompagnement social qui :
sache s'appuyer sur les potentialités des personnes accompagnées et les impliquer ; réponde aux attentes, besoins et demandes des personnes qui le sollicitent ; soit capable d'écoute et de compréhension ; soit en capacité de proposer des actions d'innovation sociale ; inscrive son action dans une dynamique partenariale associant les bénéficiaires ; intègre et mobilise les évolutions numériques au service des personnes accompagnées ; s'inscrive dans une réflexion européenne et internationale du travail social.
- Former un professionnel s'impliquant dans les dynamiques partenariales et qui :
soit capable de construire un réseau de partenaires ; soit capable de faire remonter les besoins ; soit acteur de changement à l'échelle locale ; s'adapte au mieux à son contexte d'intervention et contribue au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale.
- Former un professionnel réflexif qui :
sache analyser et questionner sa pratique dans sa relation à l'institution et aux personnes accompagnées ; développe un regard réflexif et éthique ; et enrichit sa pratique par une veille théorique, intellectuelle et une créativité constante. et s'engage dans une démarche de recherche et d'amélioration de la qualité de sa pratique professionnelle.

Ces engagements, principes et valeurs se déclinent tout le long du projet pédagogique de l'IFTS et dans le Règlement intérieur, Charte informatique et libertés de l'étudiant.

II.4 Les finalités visées avec le profil attendu

Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'IFTS s'investit au sein du Pôle Formation et recherche de la fondation dans une politique institutionnelle santé-handicap . L'inclusion est au cœur des réflexions actuelles. C'est un engagement qui consiste à rendre la formation et le savoir accessibles à tous. Cette, accessibilité est prise en compte dans les contenu des offres de formation dont celle au DEASS.

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » engage l'IFTS à « inscrire les étudiants en situation de handicap (ESH) ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions

réglementant, à garantir leur accès au même titre que les autres étudiants, et à assurer leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ». Par ailleurs, le Référentiel National Qualiopi appelle aux mêmes exigences.

A l'IFTS, un Référent Handicap est nommé. Ce dernier est la personne ressource sur les sujets portant sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les étudiants accueillis. Son rôle est de : garantir l'accessibilité de la formation et développer les moyens/outils de compensation en faveur des étudiants au sein de l'IFTS ; élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'inclusion des étudiants en situation de handicap ; accueillir, Informer et accompagner les étudiants durant leur parcours de formation ; repérer et mobiliser les acteurs et partenaires du champ du handicap ; impulser et coordonner l'ensemble des actions de chaque acteur de la formation de l'étudiant afin de favoriser sa réussite ; et mettre en place les actions inclusives dans la pédagogie et l'accompagnement de l'étudiants et évaluer leurs effets.

A l'IFTS, ce rôle est attribué au Coordinateur pédagogique et à défaut à la Directrice de l'institut. Les activités du Référent handicap sont multiples et transversales : l'élaboration et la diffusion de l'information relative à l'accessibilité de la formation de l'ESH en amont; le recueil et l'analyse des besoins de compensation en favorisant les temps d'échange tout au long du parcours de formation ; la garantie de la mise en œuvre des actions de compensation dans tous les temps de formation (théorique et pratique) par la mise en place de réunions d'information et de concertation avec les différents membres de l'équipe pédagogique, les financeurs, les tutelles et les référents professionnels ; et la participation aux réunions de concertation avec les différents partenaires œuvrant dans le handicap. Pour ce faire, le référent handicap à l'IFTS est formé sur la législation et des dispositifs du handicap, les acteurs et partenaires mobilisables, et les différents types de handicap et leurs conséquences sur le parcours de formation. Il assure par ailleurs la veille documentaire/réglementaire sur ces sujets.

✓ *Les modalités d'accompagnement*

A la rentrée consacrée aux ESH et étudiants à besoins spécifiques : présentation du référent et mise à disposition pour accès à l'information , entretien de positionnement ;

A la rentrée pour tous : entretien individuel, information sur les modalités d'accompagnement et remise du document spécifique, évaluation de la situation et des besoins de compensation- recueil des modalités spécifiques en cours et coordonnées des services d'accompagnement spécialisé.

- La concertation/projet en présence de l'étudiant, des membres de l'équipe pédagogique référents et des acteurs spécialisés :
 - Une fois l'année, élaboration du plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (formation ; stage ; évaluations semestrielles).
- La coordination/information :
- Une transmission des aménagements individuels à l'équipe pédagogique dans le respect de la confidentialité des informations est faite en début de chaque année.
- Les entretiens de suivi de la formation :
- Des bilans d'étape et de réajustement semestriels sont effectués pour l'ESH .
- L' accompagnement stages pour tous. L'ESH est accompagné pour sa recherche de stage. Il bénéficie d'un suivi spécifique en fonction de sa demande et de la concertation avec les sites qualifiants.
- Les évaluations pour tous se font en contrôle continu. Les aménagements spécifiques décidés

en début d'année lors de la concertation avec l'équipe pédagogique et les parties prenantes de la formation de l'ESH sont mise en œuvre.

- Le document à l'attention des étudiants en situation de handicap le PAESH:

Il est remis à chaque ESH avec son contrat pédagogique, son livret de formation et les autres documents nécessaires à sa formation. Ce document individualisé comporte les éléments relatifs à l'aménagement du parcours de formation, à l'accompagnement en stage, et à l'information et l'orientation vers des partenaires spécialisés en fonction du handicap. Il est évaluable chaque année.

II.5 Les compétences pour exercer le métier

Le métier d'ASS repose sur les relations humaines. Pour l'exercer, il est attendu du futur professionnel qu'il présente un sens du contact, de l'autonomie et de responsabilité face à des personnes fragilisées et des situations de vulnérabilités sociales économiques et psychologiques.

« L'assistant de service social exerce son activité dans le champ de l'action sociale et médico-sociale dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il met en œuvre un accompagnement social global visant à favoriser l'insertion sociale et à améliorer les conditions de vie des personnes accueillies ou accompagnées et des familles. Il est tenu au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 26-14 du code pénal et à l'article L. 411-3 du code de l'action sociale et des familles.

Dans son action, Il instaure une relation d'aide qui favorise la participation des personnes dans une démarche d'accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive. Il tient compte des singularités, des aspirations et des potentialités des personnes ou du groupe. Garant du respect des droits et libertés des personnes, il veille à favoriser leur expression, leur participation et leur autodétermination.

Son intervention s'effectue dans le respect du projet d'établissement et du projet personnalisé, répondant aux besoins et objectifs d'accompagnement de la personne, et s'inscrivant dans une temporalité adaptée. Elle vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. Il initie et pilote des actions collectives, promeut des actions de prévention et participe aux démarches de développement social. En créant un cadre d'intervention sécurisant et bienveillant, il veille à l'intégrité physique et psychique de la personne ».

Les articulations avec les autres métiers de travail social du même niveau :

Comme le spécifie le Référentiel professionnel, « l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire il met en œuvre et coordonne des coopérations territoriales dans une logique de continuité du parcours de la personne. Il mobilise une expertise sociale en s'appuyant sur les besoins des publics, les recommandations de bonnes pratiques spécifiques à son cadre d'intervention, les transformations des politiques publiques, du territoire, intégrant ces évolutions dans son activité et ses modes d'intervention. Il apporte une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations, il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions et d'autres professionnels. Il inscrit ses actions dans une démarche réflexive et adopte un positionnement professionnel adéquat dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne ou du groupe en articulant les cadres légaux, éthiques et déontologiques de la profession.

Cette approche garantit une intervention de qualité, respectueuse des droits et des besoins des personnes accompagnées. »

Ces compétences et activités sont de façon générale communes aux ES, EJE, CESF. Dès lors, et dans le but

de faciliter la mobilité des étudiants, au-delà de la compréhension et de l'ouverture à ces autres métiers , l'IFTS a intégré des articulations liant le commun des compétences (Blocs 3 et 4) dans sa programmation.

En lien avec les EFTS du territoire, l'IFTS articulent les enseignements et compétences pédagogiques du DEASS à celles des DEES et DEJE autour des Blocs 3 et 4 des 2 premiers semestres. Cette articulation vise plus spécifiquement les UE allant de 8 à 15 autour de : l'action publique et transformations, des dynamiques de territoire et transition écologique, de la sociologie et psychologie, du droit du travail, du travail collaboratif et autonomie professionnelle, de la communication, des usages numériques, de l'anglais et de la démarche qualité .

III. L'INDIVIDUATION DES PARCOURS

III.1 L'individualisation des parcours

La personnalisation des parcours est motivée par la réussite de chaque étudiant.

Après son admission, le candidat est pris en entretien de positionnement destiné à évaluer ses acquis antérieurs et leur expérience professionnelle. A la suite de cet entretien de positionnement, un allègement de son parcours de formation et des épreuves d'évaluation peut lui être accordé sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique, ou un aménagement dans l'organisation de son parcours de formation. Dans ce cas un programme individualisé est établi et annexé à son contrat pédagogique ainsi qu'à son livret de formation du candidat.

Les parcours de formation sont pensés de manière à pouvoir accueillir divers publics et pour chacun d'eux, à pouvoir faciliter l'acquisition des blocs de compétences, séparément ou totalement mais aussi à faciliter leurs passerelles entre les différentes formations et parcours universitaire du domaine du social. Les objectifs pédagogiques des modules et séquences de formation, tout en étant progressifs garantissent la cohérence dans l'acquisition des compétences professionnelles de l'étudiant. Cette garantie est sous-tendue par la mise en place d'un contrat pédagogique pour la réussite de chaque étudiant.

Le contrat pédagogique établi par l'IFTS d'une part comporte des engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement et d'autre part prend en compte le profil de l'étudiant, son projet personnel et professionnel ainsi que ses besoins spécifiques. Il précise aussi les éléments du parcours de formation suivi par l'étudiant, les objectifs et les modalités pédagogiques afférents ainsi que les rythmes de formation lorsque l'étudiant présente des besoins spécifiques .

III.2 La prise en compte de l'engagement étudiant

Dans son nouveau programme et dans la poursuite du parcours d'intégration des étudiants du Pole Formation et Recherche de la Fondation, l'IFTS intègre l'implication de ses étudiants dans la vie de l'institut et de la société, afin de les engager à développer des compétences transversales

L'IFTS entend l'engagement des étudiants comme un moyen d'étendre et développer leur réflexivité et leur sens de responsabilité. En qualité d'assistant de service social, certes en professionnalisation, la réflexivité et la responsabilité sont deux renforçateurs nécessaires à l'acquisition des compétences. Les étudiants de l'IFTS sont ainsi appelés à savoir développer leur pouvoir d'agir en institut de formation et sur le terrain, à être acteurs de leur professionnalisation. L'alternance intégrative s'en trouve ainsi renforcée par la possibilité donnée aux étudiants d'être coconstructeurs de leur qualification.

L'IFTS pense l'engagement étudiant comme un acte d'utilité, un esprit de découverte et ou d'ouverture au monde, une occasion d'acquérir et/ou de valoriser des connaissances et compétences enrichissantes et mobilisables dans la vie professionnelle et personnelle de l'étudiant,

Les compétences développées dans le cadre d'un engagement sont valorisables durant le parcours de formation dans le cadre de l'évaluation des UE, mais aussi dans le cadre d'un stage ou d'un emploi.

Pour être validé par l'équipe pédagogique et la direction, cet engagement doit être formalisé et signé par les acteurs et comporter trois critères : solidarité, responsabilité et esprit d'ouverture,

Un moule « Engagement » est transverse ou facultative, est proposé aux étudiants souhaitant s'investir dans un projet, une structure ou une association en qualité de :

- Bénévole : dans le secteur privé : au sein du Pôle Formation Recherche ou de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, au sein d'une fondation à utilité publique ou d'une association à but non lucratif : dans le secteur public : au sein d'un établissement ou d'un service administratif d'une des trois fonctions publiques à savoir hospitalière (Ex : hôpital), territoriale (Ex : mairie) et d'état (Ex : Education nationale- DSDEN.) Dans le cas d'un engagement bénévole dans le secteur privé ou dans le secteur public, l'étudiant en formation au DEASS doit être en fonction bien identifié : élu, aidant, tuteur ou membre d'un bureau par exemple.

- Volontaire :

dans une collectivité territoriale, dans le cadre d'un Service civique au sein de la Fondation ou en externe, chez les pompiers, à l'armée etc.

- Salarié : à travers un job étudiant, un CDD ou un CDI.

✓ **Les modalités**

Les propositions et les modalités d'engagement étudiant mise en œuvre par l'IFTS pour l'année 2026-2027 sont définies autour de 7 axes pour certains obligatoires et d'autres au choix des étudiants.

- L'incitation à l'engagement : pour travailler la citoyenneté

Mise à disposition d'un espace et des outils pour la collaboration autour d'un projet social, culturel, artistique ou écologique citoyen et commun, en interfilières avec les autres étudiants du PFR de la Fondation.

- La valorisation de l'engagement : pour favoriser la reconnaissance

Développement d'une séquence de formation transverse (UE 10) lors d'une journée dite de « l'engagement étudiant » au deuxième semestre.

- La démocratie étudiante (art.16 du RI-annexe) renforcée: pour encourager à une plus grande implication des étudiants: Instauration du temps « Echange avec Coordinateur et Direction » une fois par trimestre. Passage à 1 une séance annuelle Conseil Vie étudiante à deux séances.

- Le développement durable et responsabilité sociétale :

Elaboration/actualisation par les étudiants d'un schéma directeur annuel pour le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale au sein de l'IFTS (salles et mobiliers de cours, internet et IA, espace de restauration étudiants, commodités, jardin...)

Visite d'un tiers lieu.

- L'égalité, la diversité, l'inclusion et le handicap: pour agir en faveur l'inclusion sociale de tous les étudiants. Participation à la Journée de sensibilisation sur l'égalité, la diversité et l'inclusion organisée par l'IFTS. Participation active au Festival du Film du social. Groupe de travail autour du handicap et de la diversité : Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)
- L'intérêt général et l'attractivité du métier: Participation aux journées portes ouvertes de l'IFTS : échanges et partages d'expériences avec les candidats à la formation.
- La fierté d'appartenance : pour renforcer l'engagement Publication sur le site internet de la Fondation d'un article écrit, d'un dessin réalisé ou d'une expérience vécue par les étudiants afin de favoriser leur reconnaissance individuelle ou collective et l'attachement durable à la formation au DEASS.

III.3. La stratégie de prévention de rupture des parcours

L'IFTS est engagé dans une politique de réduction des abandons et ruptures. Lorsqu'une situation de décrochage est révélée par les formateurs, l'assistante administrative ou les étudiants de la promotion, l'équipe de l'IFTS recherche avant tout à accompagner l'étudiant afin de lui permettre de trouver un équilibre entre son rythme de vie personnelle et les exigences de la formation. Ce travail se fait aux moyens d'entretiens pédagogiques avec le coordinateur pédagogique dans un souci de bienveillance et de préoccupations inclusives. La solution d'une rupture ou d'un abandon n'est réfléchi qu'en dernier recours lorsque cet accompagnement est mis en échec.

Dans le cadre de cette réforme l'IFTS en tant qu'institut monofilière prévoit de sensibiliser et d'accompagner à la fin du premier semestre des étudiants souhaitant s'ouvrir aux autres métiers du travail social du même niveau. Dans ce sens, afin de faciliter la réorientation éclairée et in fine l'intégration des étudiants dans ces nouvelles filières s'ils en font la demandent, l'IFTS est en collaboration avec les EFTS du territoire parisien formant aux métiers d'Educateur spécialisé (ex :CEMEA) et d'Educateur de jeunes enfants.

III.4. Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation d'acquisition des compétences mises en œuvre dans le cadre du contrôle continu

Dans le cadre des contrôles continus (CC) et de l'épreuve conclusive, les évaluations à l'IFTS sont pensées dans une approche globale et non de manière successive sur chaque enseignement et compétences contenu dans un UE. Certains UE seront évaluées dans leur globalité semestrielle tandis que d'autres ne seront évaluées qu'au travers d'un module que l'équipe pédagogique indique comme étant primordial dans l'acquisition des connaissances et compétences.

Les évaluations en CC sont diverses et variées dans leur forme comme dans leur typologie : évaluation en présentiel ou en distanciel, épreuves écrites et orales, travaux maison à rendre sur Moodle, exposés, projets, mise en situation, participation en cours et/ ou observation en milieu professionnel ou sur le territoire.

Ces évaluations tiennent compte de la progression collective et individuelle des étudiants dans les apprentissages. Elles sont aussi pensées comme une mesure de l'évolution des étudiants dans

l'acquisition des connaissances et compétences, mesure soumise à des réajustements pédagogiques de la part du formateur :

- soit par un rattrapage proposé aux étudiants en difficulté,
- soit par une reprise et réexplicitation du cours.

Dans le cas où un étudiant est en position de non-maîtrise de certaines compétences, l'IFTS adhère au fait que le redoublement ne sera décidé qu'en dernier recours, après plusieurs accompagnements personnalisés infructueux.

En effet, lorsqu'un étudiant ne parvient pas à maîtriser une compétence, le formateur référent le reçoit en entretien afin de d'analyser la situation et de comprendre les difficultés de l'étudiant. Les éléments de cet entretien sont retranscrits dans la Fiche de suivi de parcours de l'étudiant et la situation est portée en réunion pédagogique mensuelle afin de réfléchir collégialement une stratégie d'accompagnement personnalisée plus adaptée à l'étudiant. Un bilan est établi à chaque semestre lors de la commission semestrielle.

IV- LA POLITIQUE DE FORMATION ET LA DEMARCHE QUALITE

IV.1 La politique de formation

Notre politique de formation s'inscrit, tout d'abord, dans un contexte de reconfiguration du système de protection sociale avec deux aspects importants : les notions de territoire (réponse aux besoins d'une population ; coordination entre services) et de parcours individualisé.

Ces changements impliquent de nouvelles façons d'accompagner les personnes, de nouveaux moyens et modèles transversaux pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population : collaborations entre structures et entre professionnel.le.s (social, sanitaire, environnement, urbanisme etc.), interdisciplinarité et coordinations sont devenus les maîtres mots des pratiques et des organisations dans les champs qui nous occupent.

Les champs des métiers sociaux et sanitaires se complètent quand il s'agit d'accompagner un enfant et une famille ou une personne vieillissante, en difficulté, en situation de handicap, ou atteinte d'une maladie chronique.

Il est reconnu que les ruptures de parcours, aujourd'hui trop fréquentes, sont souvent dues à un manque de coopération et de coordination entre les différents acteurs de la prise en charge.

La culture médico-sociale de la Fondation facilite l'appropriation de ces principes par l'équipe, qui, pour certains d'entre eux, sont des professionnel.le.s ayant exercé en établissements médico-sociaux. Il est nécessaire de développer une culture de la transversalité, de l'interdisciplinarité chez tous les acteurs et dès la formation initiale. Former à la coopération, privilégier une démarche de formation basée sur l'apprentissage du travail en équipe est une volonté de l'Institut de formation de Travail social.

L'IFTS s'inscrit aussi, dans les orientations de la Stratégie nationale e-santé 2020 du 4 juillet 2016, en développant **l'utilisation du numérique en formation**. L'informatique est maintenant largement présente dans les établissements : dossier informatisé...etc. . L'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles de l'assistant.e de service social facilite l'accès aux droits sociaux.

La transformation numérique du système ne peut se faire sans une appropriation par les professionnel.les. Ainsi les futurs professionnels formé.e.s à l'IFTS doivent acquérir des compétences spécifiques à l'utilisation de ces nouvelles technologies, pour leur pratique, mais également pour accompagner les bénéficiaires dans l'usage de ces outils.

C'est pourquoi, les étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s sont familiarisé.e.s avec l'utilisation des outils numériques, à travers la plateforme Moodle et d'autres supports pédagogiques interactifs. Plusieurs des travaux restitués sont par ailleurs sous format numérique. Le mix présentiel / Digital Learning est aujourd'hui incontournable pour les organismes de formation. La crise sanitaire de 2020 a accéléré cette dynamique, avec la transformation de nos cours en présentiel en format distanciel, la création de modules auto-formatifs, et la dématérialisation de nos process administratifs.

✓ **Cadre de référence du projet pédagogique**

Le référentiel de formation au DEASS est construit selon une logique de compétences, s'inscrivant dans une perspective socio constructiviste, qui valorise la co-construction des connaissances et des compétences en contexte, plutôt que la transmission des savoirs décontextualisés.

Le constructivisme considère l'apprentissage comme un processus actif axé sur l'apprenant :

L'apprenant.e doit s'engager activement dans des résolutions de problèmes, au plus proche de problèmes réels (*situations-problèmes*). Il.elle ne reçoit pas les informations, mais va les chercher en mettant en place des stratégies individuelles d'apprentissage. Il.Elle apprend en situation. Au fur et à mesure de ses nouvelles expériences, l'apprenant.e se construit ses nouvelles connaissances en complétant, ajustant, réorganisant ou modifiant ses connaissances et conceptions antérieures. Le socio constructivisme met l'accent sur le rôle des interactions sociales multiples et des questionnements mutuels dans la construction des connaissances et le développement des compétences.

Les relations interpersonnelles au sein de la promotion, l'échange de savoirs, la confrontation de différentes approches et points de vue (*conflits socio-cognitifs*) permettent à l'apprenant.e de :

- Prendre conscience de ses propres représentations, du fait qu'elles ne sont pas universelles
- Prendre conscience du fait que ses représentations initiales peuvent ne pas être adaptées pour résoudre un problème donné,

- Accepter de modifier ses représentations initiales, de transformer son schéma mental, pour en adopter un autre plus pertinent au regard du problème à résoudre.

Ainsi, apprendre, c'est élaborer soi-même ses connaissances en passant nécessairement par une phase d'interaction, voire de conflit sociocognitif avec autrui, et cela à tout âge. « *On apprend toujours seul, mais jamais sans les autres* ¹ »

Le groupe est ainsi support majeur des apprentissages de chacun : les activités communes réalisées en travaux de groupe lors de TD /TP, les productions collectives, les ateliers de développement personnel en sous-groupes, la mutualisation des ressources dans le groupe, sont autant d'activités qui permettent de mieux apprendre. Peu à peu les inhibitions peuvent s'estomper ou se transformer ; les apprentissages sont alors mieux intériorisés, confrontés à l'expérience propre de chacun. On peut parler d'apprentissage coopérant. D'autre part, le groupe

¹ Citation de Philippe Carré sur l'apprentissage collectif

lui-même apprend : il apprend à vivre avec des règles, des tensions, des conflits. Il apprend des modes de régulation, des formes de solidarité, il apprend à reconnaître sa propre spécificité. Cet apprentissage commun et collectif constitue pour chacun un exemple de vie de groupe, principes de la vie professionnelle.

Cette référence théorique, éprouvée à l'Institut de formation, montre régulièrement sa pertinence. Pour autant, elle est particulièrement exigeante à mettre en œuvre et peut mettre en difficulté l'équipe pédagogique comme apprenant.e.s. C'est pourquoi, elle demande à être couplée à une dimension éthique. L'ensemble se déclinant ensuite dans des principes pédagogiques et des modes d'action.

- La nécessité d'un couplage à une réflexion éthique

Le socioconstructivisme, parce qu'il considère l'apprentissage comme un processus actif axé sur l'apprenant.e, interroge aussi la question du pouvoir dans la relation pédagogique et la transmission du savoir. De ce fait, il interroge le.la formateur.rice sur son rôle et sa volonté de puissance.

Ici, le.la formateur.rice doit reconnaître l'autre pour ce qu'il.elle est et peut devenir. Il.elle lui confère un droit à la pensée et à la construction autonome. Il.elle s'inscrit dans un processus reposant sur le dialogue, la tolérance, la reconnaissance mutuelle, une éthique relationnelle favorable aux apprentissages.

On le comprend, cette manière d'être professionnel.le ne peut toujours aller de soi. Elle entraîne des tensions au quotidien des actes professionnels à poser entre le.la formateur.rice et l'apprenant.e. Ces tensions peuvent devenir des conflits éthiques nécessitant une délibération d'ordre éthique au sens de Paul Ricoeur. En effet, Paul Ricoeur définit l'éthique comme une "sagesse pratique", c'est-à-dire une capacité de "décision dans des situations singulières (...) par l'intermédiaire de la délibération"².

IV.2 La démarche qualité de la formation

l'IFTS est certifié Qualiopi de puis 2022 pour l'action de formation au DEASS qu'il dispense. Ce certificat Qualiopi est valide jusqu'au 30 novembre 2024 et l'audit de surveillance sera effectué en juin 2024 dans le but de confirmer la qualité de l'action de formation de l'institut.

✓ *Plan d'amélioration continue de la qualité*

Dans l'objectif d'optimiser la qualité de l'action de formation, l'IFTS a uniformisé et simplifié ses procédures, supports administratifs et pédagogiques. Ces changements qui ont intégré la numérisation des documents administratifs, des supports pédagogiques ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, visent une plus grande visibilité de l'offre et de l'activité pédagogique qualitatives de l'institut et une pleine confiance des acteurs et des parties prenantes.

² Rencontre avec Paul Ricoeur : *Connaissance de soi et éthique de l'action*, propos recueillis par Jacques Leconte, Sciences humaines, n° 63, juillet 1996.

Le système qualité de l'IFTS est basé sur un processus de contrôle continu interne de toutes les activités de l'institut. Il prend appui sur le référentiel national Qualiopi. Il est piloté par un groupe spécifique de personnels dédiés. En fonction des thématiques traitées, comme par exemple, l'accueil et l'accompagnement des étudiant.e.s, stagiaires, apprenti.e.s en situation de handicap et de la Référente handicap de l'IFTS.

Les objectifs fondamentaux de la démarche d'amélioration continue de la qualité sont de :

- Développer la traçabilité des activités pédagogiques et administratives grâce aux outils numériques (serveur de partage, nouveau logiciel de gestion des parcours, plateforme Moodle).
- Améliorer nos démarches pédagogiques
 - o Par un travail collectif de partage d'expériences, de réflexion et production de consensus pédagogique en séminaires de travail biannuels ;
 - o Par des sessions d'analyse de pratiques ;
 - o Par l'évaluation de notre prestation par les bénéficiaires de la formation : questionnaires de satisfaction individuels analysés par le service qualité et restitués en copil qualité et bilans collectifs formalisés 2 fois par an.

Des points forts ont été constatés lors de notre certification Qualiopi :

- L'information détaillée sur le site concernant les formations et toutes les réglementations associées avec distribution aux élèves des référentiels.
- Les très bons résultats : taux de satisfaction et taux de réussite -faible taux de déperdition
- L'ajout d'ateliers développement personnel.
- Le logiciel PGFS.
- Le KIT Pédagogique pour la continuité de la formation (la documentation des cours très complètes avec tous les exercices à disposition de tous les formateurs)
- Les résultats des enquêtes de satisfaction en fin de formation affichées avec les réponses aux points d'amélioration relevés par les apprenants et les propositions retenues par le copil QUALITE.

✓ *Protection des données*

En parallèle, nous nous engageons dans une politique de Protection des données garantissant à nos étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s, la sécurisation du recueil et du traitement de leurs données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, en matière de protection des données. Une notice d'information est à la disposition des apprenants.

V- L'ADMISSION EN FORMATION AU DEASS

V.1 Les modalités de sélection d'entrée en formation

L'IFTS propose deux dispositifs pour **contribuer à l'accompagnement pour choisir son orientation**.

- **Mini-stages** : Les élèves de terminale ou de BTS, motivés par la formation d'Assistant.e de service social, sont invités à participer à une ou deux séances pédagogiques en lien avec la pratique professionnelle, suivi d'un échange avec les étudiant.e.s, stagiaires et apprenti.e.s et le formateur.

- **Information dans les lycées** : L'IFTS fait des informations aux élèves en direct dans les classes. Les professeurs

intéressés par l'une ou l'autre de ces modalités peuvent prendre contact à l'adresse suivante. ifts-paris@lafocs.org

✓ **Conditions de candidature**

- Conformément à l'Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :
- Être titulaire du baccalauréat : toutes les sections de baccalauréat peuvent candidater.
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficier d'une validation d'études, d'acquis d'expériences professionnelles en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation. Il.elle.s ne bénéficieront pas automatiquement d'allègements lors du positionnement de candidature à l'entrée en formation.

Tout candidat.e titulaire d'un autre diplôme en travail social de niveau II- DEASS, DEES, DEETS, DEEJE- et tout.e candidat.e ayant obtenu une validation partielle d'un D.E.A.S.S par la voie de la VAE - ou une validation partielle d'un autre diplôme de travail social niveau II- peuvent candidater à l'entrée en formation préparatoire au DEASS.

V.2 Les modalités de candidature

- Parcoursup : Tou.te.s les candidat.e.s pour une formation initiale, quel que soit leur âge, passent par cette plateforme. Il n'y a pas de frais de sélection.
- Formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi : Les candidat.e.s transmettent le dossier de candidature directement au centre de formation. Celui-ci est téléchargeable sur le site de l'école avec My select. Les frais de sélection sont de 90€ pour les candidats en cours d'emploi.

✓ **Déroulement de la sélection**

La première étape **d'admissibilité** se fait sur l'étude du dossier du.e la candidat.e.

- **Etude de dossier et Critères d'admissibilité**
 - Résultats scolaires
 - Assiduité
 - Appréciations générales (attitude, comportement)
 - Investissement dans le travail
 - Motivation et cohérence du projet de formation
 - Participation à des activités dans le domaine social

Si sa candidature est retenue, le.la candidat.e admissible, est convoqué.e à un entretien d'admission.

La seconde étape **d'admission** se déroule lors d'un entretien.

- **Entretien d'admission et Critères d'admission**
 - Avoir la capacité d'exprimer ses motivations et la cohérence de son projet de formation pour ce choix d'orientation professionnelle
 - Avoir la capacité de s'engager dans une formation en alternance
 - Avoir la capacité d'échanger sur des questions d'actualité et d'un intérêt pour le champ du travail social et de la profession d'assistant de service social.
 - Avoir la capacité de témoigner d'une ouverture d'esprit
- L'entretien oral est d'une durée de 20 minutes, évalué sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 entraîne l'élimination du.e la candidat.e.*

L'évaluation se fait sur la capacité du candidat à valoriser son expérience professionnelle, son projet professionnel et ses motivations.

L'entretien permet de positionner le.la candidat.e en fonction de son parcours antérieur, d'évaluer sa capacité à suivre la formation, de l'adéquation de son projet professionnel et personnel au projet de formation dispensé par l'école.

Pour les candidat.e.s admis.e.s en formation continue, leur entrée en formation n'est définitive qu'après attestation d'accord de financement de leur formation.

V.3 Les dispenses de certification

Référence Article 5 de l'arrêté du 22.08.2018/ Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social

Les candidat.e.s titulaires d'un des diplômes d'état de travail social de niveau II – DECESF, DEES, DEETS, DEEJE - bénéficient d'une dispense totale d'un ou plusieurs blocs de compétences(BC) , des contrôles continus et des certifications s'y rapportant. Ainsi il.elle.s sont dispensé.e.s des

enseignements de ces BC.

Pour les candidat.e.s ayant obtenu une validation partielle d'un D.E.A.S.S par la voie de la VAE il.elle.s bénéficient d'une dispense totale ou partielle des BC validés et des certifications s'y rapportant.

Les candidat.e.s titulaires d'un des diplômes d'état de travail social de niveau II – DECESF, DEES, DEETS, DEEJE peuvent être dispensés des formations pratiques relatives à certains BC, décidés suite à l'entretien de positionnement.

Pour tout.e candidat.e bénéficiaire d'une dispense et ou d'allègements, la directrice établit avec l'équipe pédagogique un programme de formation individualisé, sous forme d'un contrat pédagogique qui récapitule par BC les dispense et/ou allègements. Ce contrat est validé par la signature du.de la candidat.e, de la directrice et du chef d'établissement ou son.sa représentant.e.

V.4 La commission d'admission et la publication des résultats

La Commission d'admission composée de la Directrice ou son.sa représentant.e, du.de la coordinateur.rice pédagogique et d'au moins deux formateur.rice.s déterminent les candidat.e.s admis.e.s. La commission établit une liste des candidatures retenues.

Les candidat.e.s reçoivent leur résultat par courriel. Aucun résultat ne peut être donné par téléphone.

V.5 Le report de formation

Une demande de report peut être faite en cas d'admission à la formation.

Au-delà du délai prévu de confirmation de leur inscription, les candidats admis n'ayant pas confirmé leur inscription perdent le bénéfice de leur place pour l'année en cours. Toutefois il.elle.s peuvent solliciter un report d'entrée en formation par une demande écrite.

La demande doit être motivée et justifiée par un événement indépendant de leur volonté : arrêt maladie de longue durée, financement demandé et non obtenu, impossibilité de fournir un justificatif de niveau 4, ou pour une autre raison sous réserve de l'accord de la directrice. En cas d'acceptation du report, le.la candidat.e garde le bénéfice de l'admission en formation pour l'année suivante.

VI- LA CERTIFICATION

VI.1 L'organisation de la certification

✓ *Présentation des candidats à la certification*

La certification relève de la compétence des DREETS pour le DEASS.

A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente à la certification les candidats remplissant les exigences du diplôme visé, à savoir :

- le respect de la durée globale de formation eu égard aux éventuels allègements de formation arrêtés dans le cadre du positionnement ;

- l'accomplissement des périodes de formation pratique prévues ;
- la présentation à l'épreuve conclusive, pour les candidats se présentant à la certification de l'ensemble du diplôme ou du BC qui l'intègre.

L'appréciation de ces exigences s'appuie sur le contrat pédagogique de l'étudiant et sur l'ensemble des éléments consignés dans le livret de formation.

L'établissement de formation transmet aux DREETS et/ou aux rectorats :

- la liste des candidats présentés à la certification ;
- un dossier complet pour chaque étudiant, comprenant :
 - le livret de formation dûment renseigné accompagné des pièces justifiant les dispenses et allègements ;
 - les propositions de notes pour chaque bloc de compétences ;
 - la grille d'évaluation de l'épreuve conclusive, remplie par les examinateurs.

Lorsque le certificateur en fait la demande, le dossier est transmis par voie dématérialisée, selon les modalités qu'il définit.

L'ensemble du dossier est transmis avant la date limite fixée par l'autorité certificatrice.

✓ *Le jury*

Les DREETS et les rectorats sont compétents pour réunir le jury.

L'organisation des jurys garantit la publication des résultats au plus tard, le 10 juillet.

Selon la compétence pour le diplôme, le préfet de région ou le recteur de région académique nomme le jury de diplôme. La composition du jury est fixée par l'article D. 451-28-8 du code de l'action sociale et des familles.

Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis du recteur de région académique concernée.

Nul ne peut se faire représenter ou suppléer en qualité de membre de jury.

Le fait qu'un membre de jury connaisse un candidat n'est pas une raison valable de demande de déport.

Le jury est souverain dans ses délibérations et ses décisions. Chacun des membres du jury est tenu à un devoir de confidentialité.

Le jury établit la liste des étudiants ayant validé l'ensemble des blocs de compétences requis pour l'obtention du diplôme visé. Ces étudiants se voient délivrer le diplôme d'Etat.

Le jury peut également prononcer une validation partielle du diplôme, précisant les blocs de compétences acquis par le candidat et les ECTS associés.

VI.2 La délivrance des diplômes et l'acquisition des blocs de compétences

Le DEASS est délivré conjointement par le préfet de Région et par le recteur de région académique. Ce diplôme confère un grade de licence et sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens. Un supplément au diplôme, établi selon la trame annexée aux arrêtés relatifs à chaque diplôme, est remis par les établissements de formation aux récipiendaires du diplôme. En cas de validation partielle, le préfet de Région et le recteur de région académique délivrent une attestation reconnaissant l'acquisition des blocs de compétences validés.

VII- LES PRESTATIONS OFFERTES AUX APPRENANTS

VII.1 Les locaux

Les étudiant.e.s, stagiaires, apprenti.e.s disposent d'un environnement de travail moderne, coloré et chaleureux ; les salles de cours sont polyvalentes et fonctionnelles. La lumière naturelle est omniprésente.

Une salle de détente meublée de chaises et tables équipée de micro-ondes, de distributeurs de boissons et d'encas.

Le bâtiment est aménagé pour accueillir du public en situation de handicap ; les dispositions d'accessibilité portent sur différents éléments : l'accès à l'IFTS, les portes, les toilettes...

L'affichage des informations est réalisé dans différents lieux : affichage numérique dans les salles, Paper board à l'accueil, panneau des plannings de cours, d'informations pédagogiques dans les couloirs (panneau par promotion), panneau sur les affectations de stage dans la salle de détente. Ces informations sont aussi répétées via la plateforme Moodle.

VII.2 Les ressources documentaires

Des ressources multimédias adaptées aux programmes des promotions, sont consultables sur place : ouvrages, périodiques, DVD, CD-Rom, mémoires, brochures.

Un portail documentaire diffuse les informations juridiques et les actualités du secteur médico- social : annuaire de liens Internet, articles en ligne, émissions de radio, films, exposition...Des recherches sur les documents sont possibles via une base de données, des centaines sont consultables directement en ligne.

Les étudiants disposent d'une imprimante, mais les feuilles de papier restent à leur charge. Une photocopieuse, dotée d'un système de lecteur de carte.

VII.3 La plateforme Moodle (Environnement Numérique de Travail)

L'ENT ou environnement numérique de travail, permet la circulation des informations (planning en ligne, informations diverses, forum, portail documentaire), et facilite l'intégration des cours (contenus en ligne, documentation, bibliographie, entraînements à l'évaluation).

La plateforme Moodle IFPS est utilisée au quotidien par chaque apprenant.e et par les formateur.rice.s qui l'alimentent en contenus et en ressources pédagogiques.

La majorité des informations données par les formateur.rice.s transitent par cet outil (rappels, modifications de plannings, annonces).

L'amélioration des fonctionnalités de la plateforme Moodle a plusieurs objectifs :

- Créer des parcours de formation accessibles, hybrides, ergonomiques, à forte valeur ajoutée, axées sur une pratique pédagogique collaborative.

- Accompagner l'étudiant, le stagiaire , l'apprenti.e dans son parcours, lui permettre de travailler à son rythme.
- Personnaliser les parcours de formation
- Respecter les données des utilisateurs (RGPD).
- Développer les formations à distance

VII.4 Les professionnel.le.s ressources de service social

✓ *Psychologue*

Tout au long de leur formation, les apprenant.e.s ont la possibilité de rencontrer une psychologue anonymement et gratuitement.

Elle est une ressource essentielle dans ce processus d'accompagnement de leur projet de formation; certains ont besoin d'un étayage supplémentaire pour passer un obstacle, avancer, affronter des difficultés, ou aider à une prise de décision.

La psychologue se présente à chaque promotion en début de formation pour expliquer son rôle et ses missions.

Elle ne communique pas à l'institut le nom des apprenant.e.s reçu.e.s, ni la teneur des entretiens.

✓ *Assistante de service social*

L'assistante de service social de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon reçoit sur rendez-vous des étudiants et élèves en grande difficulté sociale.